MÉMORANDUM DE PLAIDOYER APADIME

Pour la consolidation de la gouvernance environnementale communautaire et la lutte contre la criminalité environnementale transfrontalière dans le Bassin du Congo

Présenté par : APADIME (Action pour la Protection en Afrique des déplacés Internes et des Migrants Environnementaux)

Date : Juillet 2026

Lieu : Douala, Cameroun





Le Bassin du Congo : Un patrimoine mondial en danger

782 000 ha perdus depuis 2020

Le Cameroun a perdu 4,2 % de son couvert forestier (22 millions d'hectares). Dans la région de l'Est, l'orpaillage a détruit 270 000 ha de forêts primaires.

Criminalité environnementale

Elle s'impose comme la première forme de crime organisé dans le Bassin du Congo . Au cours de la mise en oeuvre du projet cette tendance s'est confirmée dans les zones du projet .Yabassi forte exploitation forestière illégale, Sangmélima et Djoum , deux grands hubs de sortie et d'entrée vers le Gabon, la Guinée équatoriale et le Congo.

Ces activités illégales ne se limitent pas aux atteintes à l'environnement ; elles s'accompagnent de violations graves des droits humains et sociaux des communautés locales .

Le Projet : Réseau des défenseurs environnementaux

LANCEMENT

6 décembre 2024 à Douala

DURÉE

2 ans (juillet 2024 – juin 2026)

PAYS D'INTERVENTION

Cameroun, Gabon, RDC

RÉGIONS (CAMEROUN)

Est, Sud, Littoral

FINANCEMENT & APPUI TECHNIQUE

Financé par le FSPI (Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères). Appui technique de la GI-TOC.

PARTENAIRES TERRAIN

APEM (RDC) et IVINDO FM (Gabon)



Des résultats probants sur le terrain

Le projet APADIME démontre que l'ancrage communautaire est la clé de voûte de la résilience écologique dans le Bassin du Congo.

Resultats

Indicateur	Résultat	Statut
Réseau de leaders (cible : 30, 40% femmes)	33 bénéficiaires, 39,4% de femmes	Atteint
Réseaux locaux structurés	3 réseaux (Est, Sud, Littoral)	Atteint
Blogueurs/journalistes formés	20	Atteint
Leaders formés sur droits et régime forestier	23 (90–93% participation)	Atteint
Contrats AGR signés	9	Atteint
Compréhension ateliers gestion de projets	100% (7/7)	Atteint
Satisfaction mini-ateliers AGR	98%	Atteint
Partenariat MINFOF	Oui	Atteint
Partenariats MINEPDED / CDH	Oui	Atteint
Réunions du comité de pilotage	4	Atteint
Rayonnement international	3 événements	Atteint



Priorité 1 : Effectivité des droits sociaux et environnementaux dans les contrats de concessions forestières

CONSTAT

Durant la mise en oeuvre du projet, les populations se sont plaints du fait que d'une part elles ignorent le contenu des contrats sociaux des concessions forestières et d'autres part , leurs droits fondamentaux sont généralement négligés.

EXIGENCES

Intégrer le CLPE (Consentement Libre, Préalable et Éclairé) dans tous les contrats d'exploitation et garantir :

- Une répartition équitable et transparente des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles.
- La mise en place de clauses environnementales strictes imposant la restauration des sites dégradés (surtout dans l'Est et à Yabassi).
- La protection des zones de prélèvement de subsistance.

Favoriser la transparence dans l'attribution des permis d'exploitation forestiéres pour permettre aux représentants des communautés de mieux comprendre et protéger leur droits.



Priorité 2 : Inclusion des communautés dans le processus décisionnel

CONSTAT

La participation des communautés locales et des peuples autochtones de Yabassi –Diouala et Koum-Esse aux processus décisionnels relatifs à la gestion des ressources naturelles demeure limitée, souvent consultative et insuffisamment prise en compte.

EXIGENCES POUR UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

- **Intégration formelle :** Incorporer les représentants locaux et les associations pertinentes comme APADIME dans les comités de gestion des aires protégées et les instances gouvernementales (principalement les municipalités).
- **Alerte directe :** Facilité la synergie d'action entre les observatoires communautaires et les instances gouvernementales (MINEPDED, MINFOF).
- **Gestion des conflits :** Créer une cellule rapprochée au sein des mairies en collaboration avec les sectorielles pour la résolution des conflits liés aux ressources naturelles.

La conservation durable ne peut être imposée verticalement ; elle doit être co-construite avec les premiers gardiens des écosystèmes.



Priorité 3 : Reconnaissance des femmes et organisations locales

CONSTAT

Les femmes dans les zones forestières de Yabassi –Diouala et Koum-Esse sont les gardiennes traditionnelles des savoirs écologiques mais restent marginalisées dans la gouvernance forestière et dans les processus décissionnels.

EXIGENCES

Inclusion prioritaire de ces femmes dans les instances de decisions à tous les niveaux de gouvernances environnementales .

Actions concrètes

Faciliter l' accompagnement progressive de l'APADIME dans cette inclusion en synergie avec les sectorielles forêts au Cameroun.

PRIORITÉ 4

Reconnaissance et extension de l'Observatoire Communautaire

CONSTAT

La protection effective des droits et la prise en compte des préoccupations des communautés vivant dans les zones forestières du Cameroun constituent encore un défi majeur.

Fonctions principales

Outil stratégique de documentation des violations environnementales, coordonné par l'APADIME en synergie avec les autorités.

Collecte de preuves exploitables, système d'alerte rapide, analyse de données et appui direct aux actions en justice.

Exigence : Reconnaissance institutionnelle officielle et extension vers d'autres communautés et bassins forestiers.



PRIORITÉ 5

Protection juridique des défenseurs environnementaux

CONSTAT

La protection juridique des défenseurs environnementaux demeure insuffisante, les exposant à des risques persistants de menaces, d'intimidations et de représailles dans l'exercice de leurs activités.

Exigences

Mettre en place un cadre juridique spécifique garantissant la protection effective des défenseurs environnementaux.

Instaurer des mécanismes indépendants de prévention, d'alerte et de prise en charge des menaces et représailles auxquelles ils sont confrontés..

Garantir que toute menace, intimidation, criminalisation ou violence visant un défenseur environnemental fasse systématiquement l'objet d'enquêtes impartiales, de poursuites effectives et de sanctions proportionnées contre les auteurs.





Appel à l'Action : L'État du Cameroun

1. Accompagnement de l'Observatoire

Institutionnaliser et financer l'Observatoire Communautaire pour en faire un outil fiable de veille, permettant de lutter efficacement et méthodiquement contre la criminalité environnementale transfrontalière.

2. Protection juridique des défenseurs

Mettre en œuvre des mécanismes concrets de protection physique, juridique et institutionnelle des défenseurs environnementaux. Sanctions dissuasives contre intimidations, menaces et violences.

Succès à capitaliser :

- Partenariat formalisé avec le Ministère des Forêts et de la Faune (2026)
- Reconnaissance du MINPEDED (Juin 2026)

Appel à l'Action : Organismes et partenaires internationaux

Acteur	Demande spécifique
COMIFAC	Intégrer l' observatoire Communautaire comme un outil d'aide à la décision.
GI-TOC	Poursuivre l'appui technique et financier : preuve sécurisée, investigations environnementales, analyse .
Europe / Ambassade de France	Financer cet action à plus grande echelle au niveau national en capitalisant sur les acquis du FEF.
Rainforest Foundation & ONG	Alliance stratégique : cofinancement des initiatives visibilité, connexion des réseaux de défenseurs, accès aux mécanismes internationaux de financement.



Nos partenaires et notre parcours

PROJETS STRUCTURANTS (2022-2024)

- 2022 Environmental Crimes (GI-TOC)
- 2023 Genre et criminalité environnementale (GI-TOC)
- 2024 Micro-unité de transformation de manioc (Ambassade de France)
- 2024 Recherche-action trafic de pangolins Dja (GI-TOC)

NOS PARTENAIRES

GI-TOC - Alliance pour la préservation des fôrets	Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères
Ambassade de France	MINPEDED
Ministère des Forêts et de la Faune	APEM (RDC) & IVINDO FM (Gabon)

RECONNAISSANCES

- Partenariat (2025) et Distinction environnementale du MINPEDED (Juin 2026)
- Partenariat officiel avec le Ministère des Forêts et de la Faune (2026)
- Lauréate de l'initiative Marianne, Prix des Droit de l'Homme de la République française (France- 2023)



MERCI

L'APADIME réitère son engagement total et invite l'ensemble des parties prenantes à relever ce défi historique.

APADIME

Douala, Cameroun

+237 696 85 77 58 | contact@apadime.org

www.apadime.org